

## Accord de confidentialité

Par **tralalere**, le **22/09/2014** à **01:18**

Bonjour,

J'ai rencontré quelqu'un il y a quelques temps.

Cette personne me demande avant de nouer une relation plus personnelle de signer un accord de confidentialité d'une validité de 50 ans (!)

sur ce contrat je m'engage à ne pas divulguer des informations sur elle même ainsi que sur ces proches.

Si je ne respecte pas mes engagements, il est précisé que je serai redevable d'une indemnité ainsi que des frais de justice...

Est-ce normal ce genre de contrat entre particuliers et qu'est ce que je risque si je signe?

Merci d'avance pour vos réponses.